Corse, où ils ont été affectés, par mesure disciplinaire. D'autre part, quatre soldats provenant du 35e d'infanterie en garnison à Besançon, ont été dirigés sur les 3e et 4e régiments de zouaves, à Constantine et Bizerte.

La propagande antimilitariste

CONSCRITS CONDAMNES

Rodez, 31 mai. — Le tribunal correctionnel de Villefranche vient de condamner à 10 et 5 jours de prison, deux conscrits de la commune d'Aubin qui, le jour du conseil de revision, avaient accueilli aux cris de : « A bas l'armée ! » les membres de ce conseil.

Le Voyage de M. Poincaré à Limoges

L'ATTITUDE DES UNIFIES

Limoges, 31 mai. — A la suite d'une réunion, le groupe socialiste unifié de Limoges estime, qu'après les perquisitions, pratiquées cette semaine, et vu l'attitude du gouvernement, la population socialiste de Limoges ne peut momentanément consentir à recevoir le Président de la République. Le président de la Chambre de Commerce de Limoges a été mis par M. Betoulle, député et maire, au courant de cette situation.

EXPOSITION D'HORTICULTURE A PARIS

C'est un éblouissement, un prodige, une merveille que ces parterres et corbeilles du Cour la Reine. On est au jardin des Fées, au royaume de la Péri, c'est l'Eden qui refleurit. D'autres vous nommeront les maîtres de la Décoration florale, ils vous décriront les espèces nouvelles dues à leur génie. On vous signalera les produits horticoles les plus réussis, sans oublier les légumes et les fruits de Contes : asperges grosses comme des arbustes, raisins de Chanaan, grappes aux grains violacés ou ambrés, solides comme des joyaux transparents comme une coulée de soleil. On célébrera l'Art du jardinier français, les prodiges de nos potagers. Pour moi, cela fut une griserie : beauté, parfum, couleur, on en sort étourdie, transportée et presque prise de vertige. Qui dira la Férie des Roses ? Il faudrait le Poète Persan. Chaque espèce, pour qui sait sentir, exhale un parfum différent : la rose-thé au pétale soyeux comme une chair de femme — et celle-ci, découpée dans du corail — les roses rouges d'un pourpre presque noir, de beauté tragique — les roses blanches suaves et virginales courbant leurs têtes comme des premières communiantes et ces petites roses en touffes, houpettes de soie orange parmi les feuillages — et les roses roses vaporeuses, d'un rose d'aurore, comme elles sont légères ! Elles sont en tulle et elles vont s'envoler.

Autour de ces Roseraies, s'étalent les champs d'hortensias d'un bleu céleste, les pivoines luisantes, bouffies et cramoisies ; les glaïeuls et les iris dressent leurs têtes fières ; et comment donner une idée des parterres de fleurs des champs, fleurs rustiques et pourtant exquises, combien plus exquises pour moi que leurs royales sœurs, les orchidées extravagantes et les somptueuses tulipes ! Les jaunes soucis, pois de senteur aux teintes d'arc-en-ciel, pieds d'alouette, muguets, verveines, anémones, primevères, réunis et groupés par le plus génial des fleuristes avec l'art le plus délicat des nuances, « Jardin de Curé » idéal. Et vous, coquelicots éclatants, fleurs de gaietés et de bravoure, blanches marguerites aux collerettes tuyautées, bleuets, ô bleuets adorables, si finement, si précieusement ciselés, fleurs de France, c'est encore vous qui m'ont paru les plus belles.

Et parmi les allées et les parterres, les femmes se promènent, le visage auréolé d'une coroile de tulle, élancées, souples et onduleuses sur leurs tiges flexibles, grandes fleurs vivantes elles-mêmes, comme le veut la Mode.

Délicieux spectacle qui fait oublier pour un instant la laideur triste et morne de notre existence terre-à-terre, et au dehors la pluie qui tombe, intarissable, et ce Printemps aux larmes sans fin, qui sanglote interminablement.

Le projet de statut des syndicats

Paris, 31 mai. — Le nouveau projet de loi relatif au statut des syndicats professionnels, présenté par le ministre du travail, fait l'objet de nombreux commentaires dans les milieux ouvriers. Disons tout de suite que, seuls, les réformistes paraissent accorder leurs suffrages au projet gouvernemental. Quant aux révolutionnaires, c'est-à-dire la plupart des adhérents à la C.G.T., ils se montrent absolument hostiles et déclarent que c'est une arme forgée par le gouvernement pour « museler » la classe ouvrière.

Ajoutons que les socialistes unifiés, de leur côté, se proposent de mener une campagne acharnée contre le nouveau projet de loi.

Faits Divers

MONNAIE DE SINGE

Cette locution, employée fréquemment pour désigner la façon employée par un débiteur qui fait des grimaces et des gambades à son créancier, au lieu de lui donner de l'argent pour acquitter sa dette, remonte au temps de Saint Louis. En ce temps-là, les distractions étaient moins nombreuses à Paris qu'elles le sont de nos jours, et pour encourager les montreurs de singe à y venir, la loi les exemptait de payer des droits d'octroi aux portes de la ville, pourvu qu'ils fissent danser leur singe devant le péager. Les employés d'octroi ne s'ennuyaient pas en ce temps là et le gouvernement, on le voit, faisait tout ce qu'il pouvait pour leur procurer de la distraction.

On lit, du reste, dans le Livre des Métiers du Prévôt de Paris de ce temps-là, sous la rubrique du Péage du Petit Pont, cet article de loi : « Le marchand doit quatre deniers pour un singe, s'il le porte pour vendre; si le singe est à homme qui l'ait acheté pour son agrément, il est quitte; et si le singe est à un joueur, il doit jouer devant le péager et pour son jeu, il sera quitte de toute la chose qu'il a achetée à son usage. »

On voit par cette phrase que le batteleur était exempt des droits de péage aussi bien pour son singe que pour les menues provisions achetées pour ce singe.

VARIATIONS D'ÉPAISSEUR DU CHEVEU

Un médecin de Tokio, M. Matsura, a fait des recherches d'une minutie toute asiatique sur les *variations d'épaisseur* des cheveux. On sait que, dans certaines maladies, on constate, entre autres troubles trophiques, des variations très nettes dans la croissance des ongles en longueur et en épaisseur.

Il a eu l'idée de rechercher s'il n'en était pas de même pour le cheveu.

Or, d'après ses constatations, toutes les affections qui rentissent sur l'état général, amènent une diminution de l'épaisseur du cheveu. La couche médullaire peut même être interrompue, et la couche dure qu'elle renferme, disparaitre.

En étudiant un cheveu, les variations d'épaisseur (plus accentuées chez les peuples à gros cheveux que dans les races à cheveux fins, bien entendu) révèlent donc des maladies ; et la longueur de la zone moins épaisse, la durée approximative, (il faut même dire très approximative), des troubles morbides.

A condition de porter toujours tous ses cheveux, on aurait ainsi son histoire pathologique inscrite en termes capillaires. Mais, pour les conscrits rasés et les intellectuels chauves, le procédé ne paraît pas fécond.

En tous cas, au point de vue des examens post mortem en médecine légale, la méthode, à condition que sa valeur soit confirmée, pourrait être susceptible de donner en quelques cas des indications utiles.

Fût-elle d'ailleurs absolument inutilisable dans la pratique médicale courante, il n'en est pas moins intéressant de vérifier une fois de plus que les maladies modifient l'organisme tout entier.

LA PINCE RELIEUR « Fixator » qui permet de réunir plusieurs feuilles est en vente au prix de 11 francs aux librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix; 33, rue Carnot, Tourcoing. 53662

" Le Coin du Broutteux "

RINCONTACHE

Allons, avêmez s'assir, chi, à côté d'mi, sus m'brouette; j'm'in vas vous rinconter inne belle histoire.

Faut s'attitue que l'lundi de l'Pinnecoûte, au matin, sus l'marché, y avot inne foule de gins rassennés à l'intour d'in ostrogo in buche, par desous in grand paraplu rouche, qui vindot d'l'attrappe à ha ouds.

— Oui, qui d'jot mon homme, in arringeant vin inne boîte des p'tites bourlettes; voilà, je suis le seul, l'incomparable !... Voilà, c'est moi qui fait mourir les rats et qui les mange, pas les enfants, arrière, là-bas...Et on dira que les affaires ne marchent pas ! Quelles sont donc les mauvaises lanques qui disent que le commerce ne va pas ? Mais, il va très bien, le commerce, à preuve; j'avais trois chemises et j'en ai vendu deux ce matin.

— Bé, ill' dit inne grosse ma mère qu'ill' tint in facheau sus sin vinte de porcaux; t'es riche, euch'teur, copagnon, si te n'as pus foque inne quemiche !

— Ah ! iaïe ! iaïe ! ill' fait inne femme in boussant in gros soupir.

Tous les gins s'ertourn'tent sus s'till' qu'ill' se plaignot essin, et in vot inne femme in grand pontifécaque, capeu à pleumes qu'ill' tché sus s'norelle bleue, avec in pompon vert qui derche comme in ramoncheau, juste par deseur sin nez. A l'intour d'elle y a d'z'afants qui braittent à larmes; in peut dire au pus fort.

— Allons, allons, ill' dit l'ma mère pompon vert, faut po braire essin... Cha ch'est in beau lundi d'Pinnecoûte !

— Quo qui a, femme ?

— Bé ,cha s'comprind qu'leu tchœur y éboule in attindant parler d'inne quemiche.

— Pouquo ?

— Bé, tin, ch'est à cause d'inne lapette qu'in ajoque tertus chi, essin, comme d'z'inochints.

— Pour inne quemiche ?

— Bé, ouais; au preume, à c'matin, in s'habille tertus pou s'in d'aller faire in tour, comme y avot été dit. Y faut vous dire qu'à les Pâques, in devot aller faire in tour et je n'sais po quo qui a eu invecque m'n'homme, mais in n'a po été; in devot aller aujourd'hu. J'm'éléfe à bonne heure, j'habille l'z'afants pindant que m'n'homme étot invo vir ses coulons. Le v'là qui ervint, y s'lave et monte à s'champe. Y déchind in bertonnant pas qui n'a po d'bouton à l'gorge de s'quemiche, que ch'est toudis essin, que les peugnies sont trop larques, que l'col y grippe qu'à l'z'orelles, qui est trop raite et qui a s'goque étronnée. Quo voulez-vous qu'j'y faisse, mi ? J'ai min p'tit Prosper qui faut l'décrapper qu'à par deseure l'tête à forche qui est boudré, et je n'sais po chin qui a mingi hier, mais, à c'matin, y li faut toudis courir à l'marronne. V'là pou l'boutchet que m'petite Fonsine ill' tchubul'te vin s'n'écours s'jatte de café sus s'belle rope tout ben lavée pindant qu'les dexu pus jommes y batel'tent pou des bruants. M'n'homme, de vir c'tableau y bertonne, y rutelle et y tcheur invo. Et nous autes in cache après.

— Bah ! ill' d'it inne femme, ch'est tout des manires de faire, cha; ch'étot in plan jeué d'avanche.

— Cha ! ill' dit inne aute, y n'avot po l'invie d'vous condure pourmener. Mais y arot eu à faire à mi, y n'l'arot po eu si belle.

. L'femme qu'ill' dit cha ch'est inne petite, inveu des is d'ver lujant, et ill' crie comme inne glaine qu'ill a l'œnf.

— Vous n'connaichi po tous leus vices à les hommes, ill' dit inne aute.

— Bé, d'vant qu'cheulle femme ill' avot overre s'bouque, j'avos d'jà compris l'fin conte, tin, mi, Riette, ill' dit les is d'ver lujant.

— Ch'est comme l'mien, ill' dit inne aute, à chaque fos qui bertonne essin sus s'quemiche, j'li dis : j'voros qu'te n'd'aros pus rune; je n'd'aquat'ros pus.

— Ah ! ah ! y faittent tous les femmes, sans qu'miche cha n'est po à faire.

— Bé, vous direz cha, ill' dit inne aute; l'aute quinzaine, m'n'homme, y va passer les jours y va l'aute inne partie d'boules à m'majon Zelie Noirtes oreilles; le v'là qui s'attique avec in aute pou faire la lut et y rote s'quemiche, et y l'met sus l'hayure... M'n'homme, qui étot sergent lutteur vin les zouaves, y n'd'a po pour inne minute, y met l'aute sus l dos. In erqueminche, cha dure in momint. Tant qu'à la fin, m'n'homme tchan que l'lutte ill' est finite, y va pou mette s'quemiche ill' n'étot pus là; y n'd'avot in qui étot courn invo avec !

— Y a erpéri, sans qu'miche, à t'majon essin ?

— Ouais, vu qu'in li avot pris.

— Si veut tourner, y l'avot vindue pou li boire, ill' dit les is d'ver lujant.

— Ah ! tin ! tin ! ch'n'est po in oti essin.

— Bé, je n'd'ai in, mi, qui trot in état d'faire cha là; inne fos y a fait mi qu'cha, ill' dit à l'femme au pompon vert qui s'ertournot toudis d'tous les côtés pou wetti après s'n'homme; in beau jour, que, timpe au matin, j'pourmenos l'pinchon de m'n'homme pa les tchamps.

— Ah ! ah ! ah ! y faittent tous les femmes, in riant, quo, te pourmenos l'pinchon de t'n'homme ?

— Bé, ouais; y n'a rin d'tel pour écoler les pinchons; timpe au matin, essin, cha l'z'animent d'attinte l'z'autes tchanter, y sont toflés.

— Et t'n'homme, quo qui faijot pindant qu'te pourmenos sin pinchon ?

— Y étot à sin lit; y dijot qui étot mate.

— Bé, ch'n'est po mi qui arot fait cha là.

— Ah ! ch'étot au qu'minchemint d'nou ménache; euch'teur y n'm'arot pus. Si ben qu'par in beau jour...

Ah ! mais, v'là t'y po qu'in des afants, in él'vant s'tête pou li amoutchi sin nez, y vot sin mon père à qu'miche passer !

— Mo père ! Mo père ! in va aller pourmener, y crittent l'z'afants.

Et l'z'évlà qui s'metten' à courir par derrire c'l'homme, qu'in veyant s'marmalle rabrouter y s'a mis à courir, à courir !

L'ma mère pompon vert, comme inne glaine qu'ill' rassonne ses pouchins, ill' se met à crier :

— Fonsine, donnez l'main à p'tit Louis, là... Prosper ! Prosper, allons, dépêch' te, t'es toudis par derrire, saclé arsoulle, allez, ben vite, criez tertus mo père !

— Mo père ! Mo père ! ill' crie l'famille tout d'inne.

Et l'z'év'là qui tcheurtent tertus par derrire l'mon père, tout l'tour du marché.

L'baudet d'in marchand, in veyant passer l'pompon vert qui berloque, y pinsse que ch'est du vert de carotte et y fait : hi ! han ! hi ! han !

. . . .

L'preumi acque de l'comédie y est fini. L'rideau tché comme inne brique.

JULES WATTEEUW.

Une Fête des Jardins Ouvriers à Paris

Elle fut radieuse et gaie, la fête des Jardins Ouvriers de Bicêtre, qui vient de se tenir sous la présidence de M. l'abbé Lemire, l'apôtre des jardins. Elle se déroula en plein air, dans les jardinets bien ordonnés et tout fleuris.

L'abbé Lemire était tout heureux au milieu de ces familles ouvrières qui, grâce à lui, ont un petit coin de terre bien à elles, qu'elles cultivent avec amour. Les papas, les mamans, les joyeuses bandes d'enfants se pressaient autour de lui et il avait pour tous un mot charmant.

On joua en plein air une jolie pièce, « Geneviève de Brabant », que les artistes amateurs interprétèrent avec la meilleure bonne volonté et aussi avec art, car c'était un artiste de l'Odéon, M. Dutertre, qui s'était chargé de les préparer.

Puis M. l'abbé Lemire prononça un petit discours où il parla des jardins ouvriers, de son œuvre de prédilection et après quelques poésies récitées par M. Dutertre, un repas rustique termina gaiement cette agréable journée.

LE LAVAGE DES LAINES et les sous-produits qui en dérivent par **P. Cognez**, ouvrage en 2 volumes 15 francs. En vente en nos librairies. 38962

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. Victor VAISSIER.

Chronique Locale

ROUBAIX

LES PARTIS POLITIQUES A ROUBAIX

UN APPEL de l'Association Républicaine Libérale de Roubaix et de ses cantons

Le Comité de cette Association, dont nous avons annoncé dernièrement la réorganisation, vient de lancer l'appel suivant aux électeurs :

Monsieur et cher Concitoyen,

Après les élections municipales de 1912, à Roubaix, la *Ligue d'Union Républicaine* qui composait avec l'*Association Républicaine Libérale* la *Fédération Républicaine Anticollectiviste*, a cru devoir dénoncer l'alliance des deux partis et a manifesté l'intention de marcher désormais avec ses propres forces.

Notre Association n'a pu que donner acte à la *Ligue d'Union Républicaine* de sa résolution, tout en déplorant la cessation d'une entente qui, depuis près d'une vingtaine d'années, sous diverses formes, avait servi efficacement les intérêts de Roubaix et de ses cantons.

La Fédération se trouvant ainsi dissoute, l'*Association Républicaine Libérale* qui représente à Roubaix, en tant que groupement politique, une fraction importante de la masse électorale, avait le devoir de garder son poste de combat en vue des luttes futures pour le triomphe des idées qui lui sont chères.

Elle a, à cet effet, complété et amélioré son organisation et elle fait maintenant appel au dévouement de tous ceux qui se rallient à ses doctrines ou qui sont simplement partisans des principes d'ordre et de liberté.

Le but de notre Association est de préparer sur le terrain constitutionnel, par les voies légales, l'avènement d'un gouvernement véritablement national qui rassure à la fois les consciences et les libertés.

La paix religieuse est gravement compromise par les sectaires lesquels, aidés en cette tâche par les pouvoirs publics prétendent ériger en doctrine d'Etat obligatoire pour les enfants des écoles et les fonctionnaires, la négation des principes essentiels de la morale chrétienne. Nous revendiquons dans le respect le plus absolu de toutes les convictions sincères et honnêtes le rétablissement de la paix et de la liberté religieuse.

Nous considérons comme une atteinte profonde à la liberté d'association consacrée par la loi, les dispositions prises contre les Congrégations religieuses : quelle que soit l'opinion des citoyens, on ne peut, dans un pays civilisé, tolérer qu'il se trouve parmi eux des parias.

La liberté d'enseignement subit en ce moment de rudes attaques; on la détruit indirectement par des vexations et des iniquités de toute nature vis-à-vis de ceux qui veulent en user. La distribution des secours ou dons en nature à tous les enfants fréquentant indistinctement toutes les écoles publiques ou libres et la répartition des subsides de l'Etat et des communes, proportionnellement à la population scolaire dans les établissements d'enseignement officiels ou privés, répondent à la réalisation d'idées tellement justes, qu'il suffit de ne pas être aveuglé par l'esprit sectaire pour réclamer l'application de mesures aussi libérales.

Nous repoussons comme des utopies les théories collectivistes, mais nous sommes partisans de toutes les réformes sociales susceptibles d'améliorer la condition des classes laborieuses.

Nous comprenons toute l'étendue des sacrifices pécuniaires que comporte la défense du pays et que nécessite la protection du travail national et des intérêts de l'agriculture, mais nous nous élevons contre l'exagération des dépenses inutiles destinées à assurer à un parti une clientèle électorale.

Il ne faut pas non plus que les manifestations de la volonté nationale soient faussées; il faut que les assemblées législatives soient l'image fidèle des forces vives qui constituent le pays. C'est pourquoi nous demandons le système du scrutin de liste avec la représentation proportionnelle.

Tel est l'ensemble des idées générales qui sert de base à l'action de l'*Association Républicaine Libérale*. Nous vous convions à participer à notre œuvre.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Concitoyen, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

POUR LE COMITÉ :
Le Président,
J. CLETY.

Les Radiations sur les Listes Electorales

QUINZE FRERES DES ECOLES CHRETIENNES SERONT REINSCRITS

La Cour de cassation qui a annulé le jugement du tribunal de paix de Roubaix Est-Ouest, prononçant la radiation des Frères des Ecoles Chrétiennes des listes électorales, avait renvoyé devant M. Mauget, juge de paix du canton Nord : ce dernier, dans l'audience tenue ce matin, samedi, 31 courant, a, par les considérants déjà développés dans un précédent jugement en faveur de la thèse soutenue par les Frères, réformé la décision de la commission municipale qui avait rayé quinze de ces religieux et il a ordonné leur réinscription.

SOYONS PRÊTS !

Le Comité de la Fédération pour le perfectionnement du tir à l'arme de guerre à longue portée nous prie d'insérer l'appel suivant :

A l'heure grave que nous vivons, il importe que la France soit mise en mesure de tenir avec honneur sa place dans le monde.

Pour qu'elle conserve la paix dans la dignité ou pour qu'elle triomphe s'il lui faut tirer l'épée, il est indispensable non seulement que tous ses fils se serrent autour de son glorieux drapeau, mais il faut aussi qu'ils sachent se servir des armes qu'ils auront en mains.

La Fédération n'a pas d'autre but que de leur en fournir le moyen de la façon la plus pratique.

L'idée de grouper en un puissant faisceau tous les hommes valides pour leur enseigner l'art du tir ou le perfectionner chez eux s'indiquait si naturellement qu'aussitôt qu'elle eût revêtu un corps, elle rallia le plus grand nombre des intéressés.

Il reste quelques retardataires. Il n'est pas possible qu'ils privent la Patrie du concours d'un bras exercé. Il n'est pas possible qu'ils ne comprennent pas l'infériorité dans laquelle ils se mettent eux-mêmes en cas de conflit en refusant de perfectionner leurs aptitudes.

De gaîté de cœur, ils ne peuvent pas manquer à leur devoir envers la France ni négliger leurs moyens de défense personnelle.

A la satisfaction d'un labeur utile, la Fédération a voulu ajouter un agrément très vif : celui de concours fort intéressants entre les tireurs. Pour pouvoir y participer, les retardataires sont priés de s'inscrire sans retard à la Fédération.

TIR DU DIMANCHE 1er JUIN

De 8 heures 1/2 à 11 heures 3/4, section C. — Commissaire : M. l'officier d'administration Verschaeve; instructeur : M. Arsène Lesage.

De 2 à 6 heures, sections A et B. — Commissaires : section A, M. H. Tavernier; section B, M. P. Quint; instructeur : M. Réquillart.

Les adhésions seront reçues le dimanche 1er juin, de 10 heures à midi, à la Chambre de commerce, 2, rue du Château, par M. Aristide Lucas, président des Anciens Combattants de 70-71 l' « Ancienne ».

Les cartes seront distribuées par M. Alfred Orange, secrétaire de la Caisse pour les Veuves et Orphelins des Vétérans des armées de terre et de mer.

— Nous publierons la semaine prochaine les noms des quelques personnes n'ayant pas retiré leur carte.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

M. Clémentel à Nantes

DISCOURS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Nantes, 31 mai. — M. Clémentel, ministre de l'agriculture, a présidé, ce soir, la distribution des prix aux lauréats du concours agricole. A cette occasion, il a prononcé un discours dans lequel il a traité diverses questions intéressant l'agriculture. Il a annoncé que devant les nécessités de la défense nationale, le gouvernement entendait s'intéresser plus que jamais à la prospérité de l'élevage de la race chevaline.

Quatre grand concours auront lieu à Caen, Vichy, Toulouse et Nantes. Il y aura un championnat du cheval de selle, doté de 25.000 francs de prix.

Dans un autre ordre d'idées, le ministre prépare également un gand concours de machines agricoles réservé à nos seuls nationaux et qui sera doté de 100.000 francs de prix.

Enfin, au sujet de la mutualité agricole, M. Clémentel a dit qu'il voulait organiser une grande assurance nationale contre la grêle et la gelée.

LA QUESTION SCOLAIRE

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES ECOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES

Paris, 31 mai. — L'Association pour la défense des écoles primaires catholiques dont le comité directeur se compose du comte d'Haussonville, de l'Académie Française; du baron de Maclau, député, de M. de Lamarzelle, sénateur, et du comte de Ramel député, vient d'adresser, à ses adhérents une lettre dans laquelle elle les prie de continuer à l'œuvre les secours pécuniaires dont elle a tant besoin pour maintenir les résultats obtenus, pour progresser encore. Les souscriptions, ajoute la lettre, peuvent être adressées 25, rue de Bourgogne, à Paris.

La Propagande Antimilitariste

INCIDENTS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LORIENT

Lorient, 31 mai. — M. Bonneau, professeur à l'Ecole Primaire supérieure, conseiller municipal socialiste, ayant réclamé un vote hostile à la loi de trois ans, de violents *incidents se produisirent*.

Le maire refusa de mettre la question aux voix. La question préalable, exigée par les socialistes, *fut repoussée par 24 voix contre 2*.

LES LOIS D'EXCEPTION EN ALSACE-LORRAINE

Berlin, 31 mai. — En terminant son discours, M. Mandel, sous-secrétaire d'Etat d'Alsace-Lorraine, voyant que le projet relatif aux lois d'exception soulevait de nombreuses protestations sur les bancs du centre et des socialistes et était voué à un échec certain, a fait la déclaration suivante.

S'il n'y a pas moyen de faire autrement, nous renouvellerons, dans deux ans, nos propositions. Sans doute, le mot loi d'exception est une simple notion et les notions passent après les réalités.

Succédant à M. Mandel, M. Haas, progressiste, a combattu le projet.

La masse même de la nation française, a-t-il dit, ne rêve pas d'une guerre de revanche. Elle veut avoir la paix avec l'empire voisin. Ce n'est pas avec des lois d'exception que l'on progressera en Alsace-Lorraine, mais avec la liberté et l'égalité de droits pour tous.

Après une intervention de M. Peirotes, socialiste, dans le même sens, la motion de défiance à l'égard du gouvernement a été ajournée et la suite de la discussion renvoyée au 3 juin.

LES AFFAIRES MAROCAINES

L'OFFICIER TUE au COMBAT de M'SOUN

Oudida, 31 mai. — L'officier de tirailleurs, tué au cours du dernier combat de M'Soun, est le lieutenant Louis-Jean-Marie Eon, du 1er tirailleurs algériens. Né à Ajaccio le 29 mars 1877, entré au service en 1897, sous-lieutenant en 1906, il était lieutenant depuis 1908.

LA DEFAITE D'EL-HEIBA

Mazagan, 31 mai. — A la suite de la défaite d'El-Heiba, les tribus viennent demander l'Aman. Le prétendant s'est réfugié dans l'Atlas.

Accident à bord du " Condorcet ".

TROIS BLESSES

Toulon, 31 mai. — Un accident s'est produit ce soir, vers huit heures, sur rade. Le cuirassé « Condorcet », de la première escadre de ligne, arrivait des îles d'Hyères, à l'appel de l'amiral-arbitre des manœuvres, pour débarquer ses munitions.

Le bâtiment allait prendre son mouillage, quand l'amarre de l'ancre se détacha de la boucle qui la retenait à bord. L'amarre, qui était tendue, partit à l'arrière, balayant les hommes qui se trouvaient à sa portée. Il y a eu trois blessés, dont deux très grièvement.

Dans les Balkans

GRECS ET BULGARES
Nouveaux incidents

Salonique, 31 mai. — On annonce que de nouveaux incidents viennent de se produire entre Bulgares et Grecs. On cite, entre autres faits, l'entrée d'un détachement bulgare dans le village de Bourjukli, où il a tenté d'expulser le poste grec de cinq soldats. Le chef de poste a protesté par écrit, mais les Bulgares ayant insisté, les Grecs ont été obligés de se retirer.

LE DIFFÉREND BULGARO-ROUMAIN

Bucarest, 31 mai. — La Chambre roumaine, après avoir discuté, pendant deux jours, en séance secrète, le protocole de Pétersbourg, a adopté par 127 voix contre 17 et 2 abstentions, une motion autorisant le gouvernement à rallier ce protocole.

LES VOLS DANS LES POSTES

L'INSTRUCTION

Paris, 31 mai. — Les trois individus arrêtés récemment sous l'inculpation de vols et complicité au préjudice de l'administration des postes, ont été interrogés aujourd'hui par M. Boucard, juge d'instruction.

Faudrin, attaché depuis dix-huit mois à la recette municipale, était chargé de l'expédition des plis recommandés en banlieue. Il ouvrait les lettres, prenait les mandats inférieurs à 300 francs, et les faisait toucher par ses complices, Lucien Vincent et Anna Dessaule.

Les Antimilitaristes Allemands

Cologne, 31 mai. — Trois individus, qui avaient répandu des brochures, incitant à la désertion, en cas de mobilisation, ont été condamnés à trois mois de prison.

Nouvelles Régionales

LE VICE-CONSUL DE PERSE A LILLE. — L'exéquatur est accordé à M. Rémy Deleplanque, vice-consul de Perse à Lille.

Nouvelles Sportives

Courses à pied

LES RESULTATS DE LA COURSE DE MARATHON

Londres, 31 mai. — 1er Le Suédois Ahlgren; 2e le Finlandais Tatu Nolelmainen; 3e le Danois Christensen; 4e le Suédois Westberg; 5e l'Anglais Lord; 6e le Français Pautex. Le temps d'Ahlgren est de deux heures 36'6" 3/5. Tous les Scandinaves sont restés en tête pendant la durée de la course. Le temps d'Ahlgren est un record pour la piste sur laquelle a eu lieu la course.

Nouvelles Locales

LINSELLES

INTERRUPTION DE COURANT. — A l'occasion de travaux importants exécutés sur son réseau, la Société « Energie Electrique » prévient ses abonnés que la fourniture de courant sera suspendue aujourd'hui dimanche, de six heures du matin à trois heures du soir.

WALLUIN

PHARMACIEN DE SERVICE le dimanche 1er juin : M. E. Graye, 18, place de l'Eglise.

BELGIQUE

MOORSLEDE

ACCIDENT DU ROULAGE. — Le cultivateur Victor Desmet, conduisait un lourd chariot sur la chaussée de Bruges, quand la petite Henriette Dujardin, âgée de 4 ans, qui voulut s'approcher du timon, tomba si malheureusement que l'une des roues lui broya en partie le pied gauche. Un médecin appelé en toute hâte vint donner ses soins à la petite blessée, transportée chez ses parents.

GULLEGHEM

UN INCENDIE ALLUMÉ PAR LA FOUDRE. — La foudre est tombée sur la fabrique de lin de M. Alphonse Vanderstichelen hameau « Pleuthoek ». Le feu se déclara dans la grange, bourrée de lin, et se propagea rapidement. Les pompiers furent bientôt sur les lieux et purent arrêter le fléau. Les dégâts sont évalués à 4.000 fr. et sont couverts par assurance.

GHELUWE

EFFONDREMENT D'UN BATIMENT EN CONSTRUCTION. — A la suite d'une rafale violente, le bâtiment en construction de la société coopérative Zwingelary St-Gerardus, s'est effondré avec grand fracas. Les ouvriers charpentiers venaient de quitter les travaux par suite de l'orage qui s'était déclaré, quand l'accident se produisit. Les dégâts sont purement matériels. La grêle, elle aussi, a occasionné de grands dégâts, surtout chez les cultivateurs de la région. De nombreux champs de récoltes sont dévastés.

MESSINES

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — Audience du 30 mai, sous la présidence de M. le juge Moens. Ministère public : M. Boulet. Greffier : M. Plovier.

Police de roulage : Emile Cneudt, de Warneton, et Maurice Gryson, de Ploegsteert, par défaut, cacun 5 fr. et la moitié des frais pour avoir roulé en vélo sur un trottoir réservé. — Même peine avec sursis pour même contravention à Joseph Béquart, d'Hollebeke, et le père Edouard civilement responsable; Jérôme Tafün, de Kemmel, et René Adam, de Wytschaete, par défaut, le premier 5 fr., le second 1 fr. et chacun la moitié des frais; Emile Blieck, de Bas-Warneton, par défaut 5 fr. — Jérôme Vanheule, de Wervicq, par défaut, 6 fr.; Georges Ossel, et Charles Dehandt, de Warneton, chacun 5 fr. avec sursis et la moitié des frais; Gustave Savaete, d'Armentières, et Valère Couliez, de Ploegsteert, cacun 5 fr. et la moitié des frais; tous pour vélo sans lumière; Alfred Debryne, de Ploegsteert, 15 fr. pour même contravention et de plus 5 fr. pour ne pas s'être arrêté à la demande de l'agent de ville; condamnation par défaut et le père Emile civilement responsable; Emile Bonduc, de Wytschaete, 1 fr. avec sursis pour attelage accouplé; Emile Lignel, de Wytschaete, civilement responsable et 1 fr. pour vélo sans frein, avec chacun la moitié des frais; Robert Busschaert et Charles Gelduct, de Comines, le premier 5 fr. et le second 2 fr. avec sursis et chacun la moitié des frais pour abandon d'attelage; le père Désiré Busschaert et le patron Emile Demey, de Comines, civilement responsables.

Ivresse publique : Romain Heas, de Wytschaete, 10 fr. avec sursis de 2 ans; Henri Kerkhof, de Comines, 10 fr. pour ivresse publique; Pierre Cornard, de Warneton, 15 fr. ou 2 jours et 5 fr. avec sursis d'un an pour bris de clôture et ivresse publique; Bernard Bodein, de Ploegsteert, 6 fr. pour défaut dans la tenue du registre de logement et 10 fr. pour avoir servi des boissons à une personne ivre, avec sursis.

Autres condamnations : Maurice Heughebaert, de Messines, 21 fr. 20 avec sursis de 2 ans pour avoir sauté du tram avant l'arrêt. — Henri Lesago, d'Armentières, 25 fr. ou 3 jours pour outrages aux mœurs. — Mathilde Delhaye, de Dranoutre, 1 fr. avec sursis pour injures à Eugénie Hosdez.

COMINES

MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS UN ANIMAL DOMESTIQUE. — M. le commissaire de police Deraeve, de Comines-Belgique, a dressé un double procès-verbal contre Achille Vanrolleghem, 50 ans, placeur, à Comines, sous la prévention de tortures envers un animal domestique, le chien du patron où il est en pension et d'avoir jeté ce chien dans les eaux de la Lys.

TOURNAI

LE DIMANCHE A TOURNAI. — A 7 heures trois quarts, exercice pour les 1re et 2e compagnies de la garde civique; à 9 h., sortie de la procession de la paroisse de Saint-Nicolas; de 10 h. à 4 h., halle aux Draps, musée des tableaux et d'antiquités, et cour de l'Hôtel de Ville, musée d'histoire naturelle; à 10 h., secrétariat permanant, 32, rue Camberon, assemblée mensuelle de la Mutualité des Arts et Métiers; de 10 h. à 11 h. et demie, rue Clercamps, bibliothèque populaire; à midi, au Parc, concert par la Musique des Volontaires Pompiers; à 8 h., place Crombez, concert par la fanfare Saint-Joseph.

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT. — Un fermier du Chemin du Crampon, M. Amand Fretin, avait, au cours de son travail, été gravement blessé à la tête par la chute d'une planche. Transporté au Dispensaire Saint-Georges, le blessé y a succombé. M. Fretin était âgé de 45 ans.

REPOS DOMINICAL. — Service pharmaceutique. — Les officines ouvertes dimanche, de midi à 9 heures du soir, seront exclusivement celles de MM. Hébert, rue Royale, et Brame, Grand'Place.

GARE-ATTRACTIONS. — Programme du concert qui sera donné le dimanche 1er juin, à 8 h. du soir, place Crombez, par la Fanfare Saint-Joseph, sous la direction de M. Donat Delhaye : 1. En avant, marche (V. Absalon); 2. Semailles et moisson (H. Kling); 3. Petit cortège printanier (J. Degrez); 4. Messalinette, fantaisie (Berger); 5. Spa, aubade (J. E. Strauwen); 6. Le Paysan Joyeux (Léo Fall); 7. Valse populaire (Berniaux).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 31 mai. — Un ouvrier carrier de Lessines, Joseph Fostier, comparait pour coups avec incapacité de travail à l'un de ses compagnons, Alphonse Dubois. Le tribunal condamne Fostier, du chef de coups, à 2 mois et 50 fr. — Huit jours et 26 fr., condit., à Jules Plaintin, cultivateur à Ogy, qui a outragé le garde-champêtre Duhaut. — Lors de la kermesse de Mainvault, un nommé Charles-Louis Desbuysscher a pratiqué le jeu de bonneteau; il paiera une amende de 26 fr. — Du chef d'outrage aux mœurs, Lucien Picavez, ouvrier à Wiers, est condamné à une amende conditionnelle de 40 fr.

x Appréhendé par la gendarmerie en vertu d'un mandat de capture, Ursmar Picron, ouvrier à Basècles, qui fait défaut, fut trouvé en possession d'un coup de poing américain arme prohibée : 15 jours et 26 fr. — Par défaut également, 8 jours et 26 fr. à Ernest Delestrée, ouvrier à Everbecq, qui a été trouvé porteur d'un revolver chargé de six balles. — Un ouvrier de fabrique d'Antoing, Victor Tavernier, a mis en circulation une pièce de monnaie fausse, la sachant telle, puis il a porté des coups à une cabaretière, Malvina Vandewalle et à un consommateur, appelé Vanhougstraeten, injurié ladite dame Vandewalle et Jeanne Goossens : il lui est alloué un mois, 15 jours et 62 fr.

MARCHES du 31 mai. — Beurre en cuvettes (Marché de la Place du Parc). — On a vendu 350 kil., de 2,30 à 2,50 le kilo (cours officiel).

Marché de la place Saint-Pierre. — Beurre frais en pièce, 2,50 à 2,70 le kil. ; œufs frais, les 26, 2,25 à 2,35 (cours officiel).

Marché aux Pors. — Exposés : 25 ; vendus : 15 ; 32, 37 et 45 fr. — Prix de la semaine précédente, 32, 38 et 45 francs.

Bourse aux Cuirs du 31 mai. (Café de l'Europe). — Vaches lissées indig., 5,75 à 6 fr., selon sorte, qualité et importance. — Id. sauvages, 5,25 à 5,50 en croupon.

Rognures humides, 5 à 6 fr. les 100 kilos.

POTTES

UNE CHUTE GRAVE. — Désiré Cornille, dit le François, ouvrier jardinier, hameau de Guermignies, retournant chez lui, fit une chute qui lui occasionna une blessure à la tête, qui heureusement, n'aura pas de suites graves.

TEMPLEUVE

CERCLE DES FERMIERES ET MENAGERES. — Le C.F.M. du canton de Templeuve se rendra à l'Exposition de Gand, le mercredi 25 juin. La visite du « Village Moderne » sera faite conjointement avec les membres des autres cercles, sous la direction de M .Albert Dutry, le critique d'art bien connu. Une cinquantaine de membres ayant déjà souscrit à cette excursion en groupe, la délégation du C.F.M. promet d'être importante. Le prix du coupon aller et retour Templeuve-Gand est de 2 fr. 70. Les membres sont priés de s'adresser soit aux personnes qui se sont chargées du placement des cartes de membres dans les divers quartiers, soit à la direction. Les hommes sont admis à profiter des réductions accordées à cette excursion.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX

ROUBAIX, samedi 31 mai 1913.
2 h. soir, 18° au-dessus de zéro; 765, variable.
5 h. soir, 15° au-dessus de zéro; 765, variable.
9 h. soir, 12° au-dessus de zéro; 765, variable.
Dimanche 1er juin.
Minuit, 10° au-dessus de zéro; 765, variable.
2 h. matin, 9° au-dessus de zéro; 765, variable.